

SANTÉ

PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES,
DE LA SANTÉ
ET DES DROITS DES FEMMES

Arrêté du 22 septembre 2014 modifiant l'arrêté du 1^{er} octobre 2012 portant nomination des membres du Haut Conseil des professions paramédicales

NOR : AFSH1430699A

La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,
Vu le code de la santé publique, notamment l'article D.4381-3 ;
Vu le décret n° 2012-994 du 23 août 2012 relatif au Haut Conseil des professions paramédicales ;
Vu l'arrêté du 1^{er} octobre 2012 portant nomination des membres du Haut Conseil des professions paramédicales,

Arrête :

Article 1^{er}

Le premier alinéa de l'article 1^{er} de l'arrêté du 1^{er} octobre 2012 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes : « Le Haut Conseil des professions paramédicales est présidé par Mme Dominique Acker. »

Article 2

Le directeur général de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 22 septembre 2014.

Pour le directeur général de l'offre de soins :
Sous-direction des ressources humaines
du système de santé :
La sous-directrice par intérim,
M. LENOIR-SALFATI